



PRÊT D'HONNEUR RENFORT

Pour consolider les fonds propres des jeunes entreprises accompagnées par le réseau Initiative afin de sécuriser leur activité.

CARACTERISTIQUES DU PRÊT

- . Prêt d'honneur (à la personne) entre 1 000€ et 30 000€
- . Taux 0%
- . Durée de remboursement : jusqu'à 7 ans (différé inclus jusqu'à 24 mois)
- . Pas de frais de dossier ni d'assurance
- . Soumis aux aides d'Etat

ELIGIBILITE

- . Dirigeant résident fiscal en France
- . Dirigeant non inscrit au FICP, ne faisant pas l'objet d'une procédure collective d'insolvabilité
- . Entreprises avec capitaux propres : SARL, EURL, SAS, SA, exclusions des EI, SNC et micro-entreprises
- . Tout secteur d'activités, sauf : l'agriculture, la pêche, l'aquaculture, l'exportation, l'intermédiation financière, la promotion et la location immobilière

CRITERES

- . Entreprises de moins de 5 ans, créées avant le 1er mars 2020 au moment de la demande du PH renfort
- . Actionnariat 100% personne physique
- . Dirigeant ayant bénéficié d'un financement, entre le 01/01/2016 et le 31/12/2020 révolu, par Initiative Gohelle
- . Co-financement bancaire ou assimilé exigé d'un montant au moins égal au PH Renfort (ce co-financement doit avoir été obtenu après le 01/03/2020)

POUR DEPOSER UNE DEMANDE

- Mandat du demandeur (Représentant légal actionnaire ou actionnaire majoritaire)
- Le bilan comptable N-1
- Kbis et derniers statuts à jour
- Pièce d'identité
- Dernier avis d'imposition du demandeur

MODALITES DE DECISION ET DE VERSEMENT

- . La demande du PH renfort est faite auprès de BPI France par Initiative Gohelle
- . Après instruction, validation de la demande par le comité d'agrément d'Initiative Gohelle
- . Si le dossier est complet, le Prêt d'Honneur Renfort sera directement versé par BPI France sous 4 jours



PRÊT D'HONNEUR RENFORT

Liste des documents à fournir

DOCUMENTS DE L'ENTREPRISE

- Derniers statuts à jour (datés et signés)
- K-bis faisant figurer le numéro SIREN de l'entreprise de moins de 3 mois
- Table de capitalisation (modèle en annexe 6)
- 1 document officiel d'identité (français ou de l'Union Européenne) pour chaque bénéficiaire effectif (i.e. actionnaire $\geq 25\%$) en cours de validité : carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour
- Questionnaire relatif aux activités en lien avec des pays sanctionnés (modèle en annexe 7) rempli par le représentant légal de l'entreprise
- Liasse fiscale N-1 : en l'absence de la liasse fiscale N-1 et si l'entreprise a de + de 12 mois d'existence, il est demandé une situation intermédiaire de l'entreprise à date (compte de résultat et bilan) certifiée conforme par l'expert-comptable
- RIB du compte de l'entreprise ouvert dans une banque domiciliée en France
- Attestation de la banque de moins de 3 mois sur l'obtention du prêt bancaire, ou assimilé, complémentaire, indiquant la date d'accord du prêt, le montant du prêt et le SIREN de l'entreprise bénéficiaire du prêt
- La notice d'information d'octroi d'une aide de minimis et déclaration d'aide par l'entreprise (modèle en annexe 8)

DOCUMENTS DU / DES DEMANDEUR(S)

- Un 1er document officiel d'identité (français ou de l'Union Européenne) en cours de validité : carte nationale d'identité (recto et verso), passeport (pages où figurent signature et photo), carte de séjour français recto et verso)
- Le dernier avis d'impôt sur les revenus, et dans le cas où le porteur de projet n'en dispose pas :
 - Une attestation sur l'honneur de résidence fiscale en France valable 3 mois (modèle en annexe 9)
 - Un 2ème document officiel d'identité (français ou de l'Union Européenne) en cours de validité, différent du premier, ou dans le cas où le porteur de projet ne dispose pas d'un 2ème document officiel d'identité :
 - Permis de conduire (page avec signature et photo, nom, prénoms, date et lieu de naissance)
 - Livret de famille (nom, prénoms, date et lieu de naissance)
 - Un justificatif de domicile à son nom de moins de 12 mois : facture de téléphonie mobile ou d'énergie ou internet.
Dans le cas où le porteur de projet ne dispose pas de justificatif de domicile à son nom :
 - Une copie de la pièce d'identité de l'hébergeur/de la personne dont le nom et prénom apparaissent sur le justificatif de domicile (CNI, passeport ou titre de séjour en cours de validité)
 - Le justificatif de domicile de l'hébergeur
 - Une attestation d'hébergement de moins de 12 mois (attestation sur l'honneur (modèle en annexe 10) de la part de l'hébergeur de la personne dont le nom et prénom apparaissent sur le justificatif de domicile)
- Le RIB du compte personnel du porteur de projet ouvert dans une banque domiciliée en France ; s'il s'agit d'un RIB d'une néobanque, il faut compléter le RIB par les 3 derniers relevés de comptes du porteur de projet
- L'attestation sur l'honneur sur la provenance des fonds permettant le remboursement du PH Renfort (modèle en annexe 11)
- Le mandat de dépôt de la demande

DOCUMENTS DE LA PLATEFORME

- Avis du comité datant de moins de 6 mois
- Contrat de prêt d'honneur / PTZ débloqué entre le 01/01/2016 et le 31/12/2020 révolu et relevé de compte faisant apparaître le décaissement du prêt du réseau